Esther Poisson
2012/01/01

Office québécois de la langue française Oral Registres de langue

L’oral, l’écrit et les registres

Capsule linguistique

Dans le domaine du vocabulaire, il est deux aspects de la production écrite auxquels les candidats à l’épreuve uniforme de français devront se montrer attentifs : la précision du vocabulaire et le respect du registre.

Il existe une distinction entre la langue de l’oral, plus permissive dans la plupart des contextes, et la langue de l’écrit, en général plus châtiée, plus conforme au code linguistique. Si en langue parlée, on tolère souvent des phrases incomplètes, des accords non faits, des *que* à la place de *dont*, une absence de *nous* qui s’explique par un emploi systématique du *on* (plus simple à conjuguer), l’omission du *ne* de la négation, l’emploi excessif de verbes passe-partout comme *avoir*, *être* ou *faire*, des formulations dont l’approximation est parfois compensée par le non-verbal ou l’intonation, etc., les contextes d’écriture plus soignée, notamment celui de l’épreuve uniforme, ne peuvent cependant admettre de tels usages. Et si à l’oral on accepte aussi le recours au registre familier, lorsqu’il est à propos évidemment, l’écrit ne le permet généralement pas, sauf pour relater le discours de personnages, de témoins, ou dans la correspondance privée et même dans les médias (les blogues, par exemple). Dans une production écrite, les mots et la ponctuation sont les seuls outils

que nous possédions pour traduire notre pensée – les gestes, l'expression ou l'intonation ne pouvant alors suppléer à une formulation quelque peu imprécise. Ainsi, selon les contextes, *dire* peut se rendre dans une situation d'écriture officielle par *déclarer*, *affirmer*, *prétendre*, *clamer*, etc., et *prendre* par *manier*, *manipuler*, *saisir* ou *attraper*. Une construction comme *en faisant attention*, qui, à l'oral, passe inaperçue, gagnerait à l'écrit à être rendue par *avec précaution*, *doucement* ou *prudemment*. Si on dit couramment que *ça n'a rien donné*, que *ça n'a pas marché*, on écrirait plutôt que *cela s'est avéré inefficace*, *cela s'est révélé inutile, vain*. L'adjectif *petit* peut vouloir dire *mince*, *maigre*, *chétif*, et *très petit* signifier *minuscule*, *microscopique*, *infime* alors que *beau* peut renvoyer à *magnifique*, *merveilleux*, *superbe*, *joli*, *charmant*, etc. Pour s'améliorer dans ce domaine, le dictionnaire (notamment pour ses renvois analogiques) est encore le meilleur conseiller des candidats.

L'écrit commande généralement des phrases non seulement complètes, mais aussi plus complexes syntaxiquement. Il faut prendre garde toutefois de ne pas tomber dans l'excès. À défaut de bien maîtriser les incises, la subordination, la concordance des temps, il est préférable de s'en tenir à des phrases simples, mais bien construites, et à privilégier l'emploi de l'indicatif présent.

La reconnaissance des registres est un autre élément essentiel à la maîtrise du français. C'est là un aspect indissociable de la notion de « norme », qui renvoie à deux réalités au sein d'une communauté linguistique : soit à ce que l'on appelle souvent le « bon usage » (aussi appelé *usage standard*, *courant* ou *neutre*), soit à la classification des emplois de la langue, au code, en quelque sorte, qui décrit les différents registres et qui a pour but de guider les locuteurs dans leur pratique. Ces deux compréhensions de la norme sont liées, puisqu'il est nécessaire de dégager le noyau non marqué (ce bon usage) pour en arriver à marquer les autres usages. Le noyau sert en fait de référence pour reconnaître les emplois familiers, populaires (cette dernière marque tendant toutefois à disparaître des dictionnaires plus récents pour éviter l'association d'une classe sociale à des emplois souvent critiqués), vulgaires, ou, à l'inverse, les emplois soutenus ou littéraires, ou encore, péjoratifs. Les dictionnaires sont là pour rendre compte du « sentiment linguistique » des locuteurs d'une communauté linguistique – c'est-à-dire témoigner de ce que ceux-ci perçoivent comme normal ou admissible selon les contextes de discours –, un sentiment que les marques d'usage devraient traduire. Ces balises que nous fournissent les ouvrages de référence sont

importantes et doivent être prises en compte par les personnes qui les consultent.

La reconnaissance des registres ainsi que la distinction entre l'oral et l'écrit sont deux éléments essentiels pour assurer une communication de qualité. Journalistes, politiciens, voire professeurs nous servent à l'occasion un mélange de registres ; ils le font le plus souvent consciemment dans le but d'établir une connivence avec leurs destinataires. Toutefois, lorsque la confusion se fait involontairement ou que le registre n'est pas approprié au contexte de communication, cela révèle, chez ces personnes comme chez les étudiants, un manque de maîtrise de la langue. Que des politiciens parlent de « patente à gosse » ou que des médias titrent qu'un juge « a passé un mauvais quart d'heure » ou qu'il « s'est fait passer un savon » a de quoi étonner, et ces exemples n'ont rien de fictif, je les ai trouvés en jetant un rapide coup d'œil sur les informations écrites de la journée…



Esther Poisson

Office québécois de la langue française